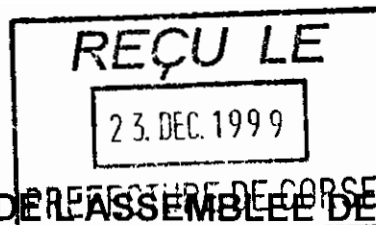


ASSEMBLEE DE CORSE



DELIBERATION N° 99/150 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A DIVERS ORGANISMES

SEANCE DU 9 DECEMBRE 1999

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ANTONA Joseph, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, FAZI-MATTEI Joselyne, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GIACOBBI Paul, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

**ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :**

M. LANTIERI Jean-Baptiste à Mme FAZI-MATTEI Joselyne

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

GERONIMI Jean-Valère, TIBERI François, ZUCCARELLI Émile.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**DESIGNE**, ainsi qu'il suit, les représentants de l'Assemblée de Corse pour siéger au sein des organismes suivants :

- Conseil d'Établissement du Collège Saint Joseph - BASTIA : M. Joseph CHIARELLI (Titulaire), en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI
- Conseil d'Établissement du Collège de Montesoro - BASTIA : M. Jean-Claude BONACCORSI (Titulaire), en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI
- Conseil d'Établissement du Collège de LUCCIANA : M. Marie-Jean VINCIGUERRA (Titulaire), en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI
- Conseil d'Établissement du Collège de LURI : M. Jean-Claude BONACCORSI (Suppléant), en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI

- Conseil d'Établissement du Collège de MOLTIFAO : M. Pierre-Jean CASTA (Suppléant), en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI
- Conseil de l'Éducation Nationale dans l'Académie : Mme Simone GUERRINI (Suppléante), en remplacement de M. Jean-Louis ALBERTINI
- Conseil d'Établissement du Collège de BONIFACIO : M. Camille de ROCCA SERRA (Titulaire), en remplacement de M. Jean-Baptiste LANTIERI
- Conseil d'Établissement du Collège de PORTO-VECCHIO : M. Jean JALPI (Suppléant), en remplacement de M. Jean-Baptiste LANTIERI
- Instance Consultative chargée de la politique de communication globale de la Collectivité Territoriale de Corse : Mme Simone GUERRINI, en remplacement de M. Jean-Baptiste LANTIERI
- Commission de Délégation de Service Public : Mme Marie-Thérèse GRISONI (Suppléante), en remplacement de M. Jean-Baptiste LANTIERI
- Conseil d'Administration de la SEM Informatique SITEC : M. Marcel SIMEONI, en remplacement de Mme Mireille LANFRANCHI
- Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse : Mme Mireille LANFRANCHI, en remplacement de M. César FILIPPI

## **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** de modifier la composition du Jury de Concours institué pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'il suit :

- 1 - Titulaire : M. Jean JALPI
- 1 - Suppléant : M. Martin MURACCIOLI

- 2 - Titulaire : M. Paul RUAULT
- 2 - Suppléant : Mme Marie-Thérèse GRISONI
  
- 3 - Titulaire : M. Paul QUASTANA
- 3 - Suppléant : M. Vincent CICCADA
  
- 4 - Titulaire : M. Nicolas ALFONSI
- 4 - Suppléant : M. Paul-Antoine LUCIANI
  
- 5 - Titulaire : M. Joseph CHIARELLI
- 5 - Suppléant : Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 décembre 1999

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

  
Le Président de l'Assemblée de Corse,

José ROSSI

